

Les Possibles — No. 16 Printemps 2018

Pourquoi la GPA ne peut pas être éthique

mercredi 4 avril 2018, par Geneviève Azam

Au moment où la PMA (procréation médicalement assistée) pourrait être étendue des couples hétérosexuels à toutes les femmes, au nom de la justice sociale et de l'égalité, le débat sur la GPA (gestation pour autrui) refait surface. S'il s'agit de promouvoir « le droit à l'enfant », qui sous-tend l'extension de la PMA, ce droit ne saurait en effet écarter les hommes et les couples homosexuels masculins, qui devraient bénéficier d'un droit à la procréation pour autrui, autre version de la GPA. Et si les hommes ont ce droit, le respect de l'égalité procréatrice devrait permettre la reconnaissance de la possibilité de la GPA pour tous.

Alors que la GPA, pour être acceptée, se pare de références éthiques, j'ai voulu montrer comment le principe même de la GPA et les conditions de son exercice ne relèvent pas d'une démarche éthique.

La gestation pour autrui est inscrite au cœur d'un processus plus global d'une économie de la vie et de la reproduction. Cette dernière a pris son essor et son autonomie à partir des années 1980, et, plus précisément, à partir de l'autorisation des brevets sur le « vivant » et de leur commercialisation dans le cadre de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la propriété intellectuelle (ADPIC), mis en œuvre à partir de janvier 1995. Jusqu'à cette période, et conformément à la séparation entre le monde animé et le monde inanimé, les brevets ne pouvaient s'appliquer au monde animé. Le développement des biotechnologies bouleverse cet ordre. Au regard de ces industries, « le vivant » est décomposé en pièces détachées qui ne font plus sens : organes, tissus, cellules, gènes, molécules. Réduit à des parties fragmentées, séparables et substituables, il peut devenir « matière biologique », transformée par l'industrie des biotechnologies. Dépouillé de tout caractère subjectif, il est une « ressource », ainsi que le stipule le texte de la Convention pour la diversité biologique, adopté au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992.

Les menaces pesant sur la biodiversité ont accéléré ce processus : la rareté est en effet au principe même de l'économie. C'est pourquoi l'économie verte entend désormais rationaliser les « services écosystémiques » fournis gratuitement par la nature (capacité de reproduction, purification de l'eau, pollinisation, capture du carbone, etc.) en leur appliquant les règles de l'efficacité économique.

La procréation humaine peut devenir une branche de cette économie de la vie quand la naissance, événement unique, imprévisible et inouï, bascule dans le registre de la fabrication, prévisible et programmable. Nul doute d'ailleurs que les menaces pesant sur la fertilité humaine pourraient accélérer ce processus de fabrication, tout comme les exigences d'efficacité des êtres humains. Cependant, pour devenir un service économique, la procréation a dû se dépouiller radicalement de

toute référence éthique. Dans ce contexte, l'invocation du don (don de gamètes notamment), la référence à l'altruisme (gestation pour autrui), l'adhésion des femmes requise pour mener à bien une telle entreprise, ressemblent à une enveloppe justifiant et occultant le contenu d'une telle transformation.

La procréation comme « service » économique

Avec la « gestation pour autrui », la naissance est le résultat d'un processus de fabrication dans un corps réduit à un outil de « gestation ». La naissance est donc réduite à un fait de nature, pouvant être délocalisé ou/et remplacé par un acte technique. La GPA pourrait bien un jour être l'ancêtre, encore trop humain, d'un utérus artificiel qui assurerait beaucoup mieux l'exigence de détachement de la mère porteuse vis-à-vis de l'enfant à naître et à livrer et qui permettrait une meilleure planification. De ce fait, la GPA institue la production par des utérus d'un service corporel rémunéré sur la base de la location d'un matériel reproductif. Les femmes détiennent en effet le pouvoir de donner la vie : traduit en langage économique, elles sont détentrices de « ressources » reproductives et d'une « infrastructure de production », fondements d'une économie de la reproduction et plus largement d'une économie de la vie.

Pour que la gestation devienne un service économique mesurable et échangeable, elle doit être détachée des personnes. C'est pourquoi les femmes porteuses ne doivent pas s'attacher à l'enfant qu'elles portent. L'échange contractuel se fonde en effet sur la clôture de la relation une fois le service fourni et acquitté. La gestation peut alors être planifiée, rationalisée, et le regroupement des mères porteuses dans des « usines à bébés » en garantit le contrôle et l'efficacité. Privée du lien avec l'enfant, la mère porteuse se confond avec la matérialité de son organisme. Ainsi, la GPA accélère l'objectivation de la matière reproductive et du vivant.

La construction économique de la procréation comme service

économique corporel a supposé, pour dessiner un produit échangeable et évaluable, de procéder à une réduction économiste de l'acte et à sa neutralisation axiologique par l'exclusion de toute éthique. La brutalité de l'échange entre une femme ne disposant de rien d'autre que d'un corps-machine et un couple passant une commande, ne peut être supprimée, quelle que soit la rémunération accordée et quels que soient les termes de l'échange et du contrat.

La confusion entre l'éthique et le mode d'emploi

Une fois la rupture éthique consommée, le « produit » peut s'échanger sur un marché, et d'autant plus sur un marché globalisé. De ce fait, une GPA dite « éthique » reviendrait à assurer seulement les conditions de l'échange et du marché : aucun marché ne saurait en effet fonctionner sans des règles qui en permettent la possibilité, l'efficacité et la pérennité. L'éthique porterait donc sur les termes du contrat et non sur la possibilité ou non d'un contrat. En cela, elle ne différerait en rien de l'éthique du business, sorte de déontologie assortie d'un mode d'emploi, d'une règle du jeu. La question éthique fondamentale, celle du renversement des fins et des moyens propre à l'instrumentalisation de la vie et à la revendication d'un « droit à l'enfant », ne saurait être effacée par une « éthique » à finalité instrumentale.

L'autrui de la « gestation pour autrui », semble certes évoquer un

geste altruiste. Il est vrai que la difficulté à supprimer les dernières barrières éthiques pour transformer la naissance en service techno-économique se traduit par le maintien d'un vocabulaire de l'altruisme, du don, de la « compensation » financière au lieu de la rémunération. L'autrui de la GPA est le couple ou la personne ayant passé commande, au nom du désir d'enfant et du « droit à l'enfant » et de la liberté d'échanger pour assurer la satisfaction de ce droit. Conformément à la vision économique du libre-échange, cet échange profiterait finalement aux deux parties du contrat, accomplissant en quelque sorte le Bien : des revenus pour la mère porteuse peu fortunée, et l'accomplissement du droit à l'enfant pour les personnes ayant passé commande. Fidèle à la morale utilitariste, cet échange économique n'a pas à se subordonner à une morale ou à une éthique *a priori*, il accomplit le Bien en se réalisant.

La GPA ouvre enfin les vannes d'une espérance technicienne, dans un monde soumis à une panne d'imagination politique. Le sommet de Davos de 2016, centré sur l'espérance technique, en est l'expression. Le pouvoir de vie des femmes, souvent au nom de la liberté et de l'émancipation, est instrumentalisé et capturé par la machinerie économique et techno-scientifique. Il en découle une nouvelle servitude qui n'a pas grand chose à envier aux anciennes institutions disciplinaires, et dont le déguisement « altruiste » et philanthropique s'avère certainement bien plus redoutable.

Le texte ci-dessus est issu d'une intervention que j'ai prononcée à l'occasion d'un colloque organisé en 2016 à l'Assemblée nationale à propos de la GPA (gestation pour autrui).